



Staatliches Gymnasium der Freien und Hansestadt Hamburg
Seit 2003 mit Chinesischunterricht (Fremdsprache, Muttersprache) von Kl. 5 bis zum Abitur

im März 2021

Obligation de présenter un certificat de protection contre la rougeole avant le 31.07.2021 conformément à la loi sur la protection contre la rougeole

Chers parents ou responsables légaux,

Une nouvelle loi est en vigueur depuis le 1er mars 2020 : il s'agit de la loi sur la protection contre la rougeole (« Masernschutzgesetz »). Cette loi vise à assurer l'éradication de la rougeole. Tous les élèves ainsi que le personnel de l'école doivent justifier d'une couverture vaccinale adéquate contre la rougeole, d'une immunité contre la rougeole ou présenter une contre-indication médicale. Votre enfant a déjà fréquenté une école de Hambourg le 1er mars 2020 et doit présenter **l'original ou une copie certifiée conforme** du justificatif suivant au bureau de l'école **avant le 31 juillet 2021 en fin de journée**. Une des preuves suivantes d'une protection contre la rougeole peut être présentée :

- un carnet de vaccination ou des documents de vaccination, si la personne a été vaccinée deux fois, ou
- un certificat médical d'immunité à la rougeole, par exemple si la personne a déjà eu la rougeole dans le passé, ou
- un certificat médical de contre-indication, c'est-à-dire que la personne ne peut pas être vaccinée pour des raisons médicales, ou
- une confirmation d'une autre autorité publique que les justificatifs susmentionnés ont déjà été fournis.

Les photocopies non certifiées et les copies par fax ou scannées ne sont pas acceptées. Un certificat médical doit être signé par le médecin et porter le cachet du cabinet médical.

Si, au 1er août 2021, il subsiste un doute sur les preuves fournies, si aucune preuve n'a encore été fournie ou s'il existe une contre-indication temporaire, cela devra être signalé à l'autorité sanitaire compétente. L'autorité sanitaire se chargera de la suite de la procédure.

Veuillez noter que votre enfant pourra et devra se rendre à l'école même si vous n'avez pas encore présenté de justificatif de vaccination !

Dans cette attente, veuillez agréer nos salutations distinguées
Dietrich Schlüter